

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 218/2025

A LA SOCIETE CONTINENTAL PRO ECO SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 03/F/CAB/PROGOU/MND/NKL/mnh/06/2025, conclu avec la Province du Mai-Ndombe, pour un montant total hors taxe francs congolais quatre milliards cinq cent millions (CDF 4 500 000 000,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais trente un millions cinq cent mille (CDF 31 500 000,00), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 13/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement